



Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Elections des représentants du personnel

Membres du Comité Social et Economique (CSE)



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Du 20 au 27 novembre 2019

Du 20 au 27 novembre prochain, vous êtes appelés à élire pour un mandat de 4 ans les 52 membres du CSE (26 membres titulaires et 26 membres suppléants) qui se substitue aux trois Instances Représentatives du Personnel (IRP) que sont le Comité d'Etablissement (CE), les Délégués du Personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CSE est le fruit de la réforme du gouvernement Macron qui vise d'un côté à réduire drastiquement le nombre de représentants du Personnel et le nombre d'heures de délégations, et d'un autre côté **à limiter et à circonscrire le rôle des IRP** qui se traduira nécessairement par un **appauvrissement du dialogue social**.

➤ Pourquoi voter FORCE OUVRIERE ?

- ▶ Parce que nous sommes un **syndicat libre, indépendant et apolitique**.
- ▶ Parce que nous **défendons l'ensemble du personnel** sans contrepartie et nous ne signons que les accords qui améliorent la vie professionnelle et la vie personnelle de tous.
- ▶ Parce que FO n'est pas dans la compromission, ni dans les arrangements en coulisse. FO vote contre toute mesure de l'Employeur, susceptible de dégrader les conditions de travail, et **n'accepte pas d'accord discriminatoire ou moins favorable que notre Convention Collective Nationale (CCN)**.
- ▶ Parce que FO réclame depuis 2010 une **augmentation de la valeur du point** et la fin des lettres de cadrage (directives du ministère de tutelle issues de la COG). FO privilégie la négociation et le dialogue social.
- ▶ Parce que **FO prend ses responsabilités** en intervenant dans les instances sur tous les sujets qui concernent les employés et les cadres : réorganisation de services, égalité professionnelle, diminution d'effectifs, schémas directeurs, activités des sites déconcentrés, politique salariale, etc.

➤ Nos objectifs majeurs pour la prochaine mandature :

- L'évolution professionnelle et salariale des collègues de la CNAM, notamment l'attribution de points pour ceux qui n'ont pas eu de progression depuis 3 ans et plus.
- La négociation d'une nouvelle classification de l'UCANSS pour demander plus de moyens (suffisamment pour une mesure générale sur les salaires et des déroulements de carrière pour un plus grand nombre).
- L'amélioration significative de notre qualité de vie au travail (à commencer par des conditions matérielles conformes et convenables pour tous).
- L'extension effective du télétravail à l'ensemble du Personnel.
- La santé du personnel et l'équilibre vie professionnelle – vie privée. La prévention des RPS.
- L'accompagnement à la demande de ceux d'entre vous qui sont en difficulté.
- Le développement des sites, de leurs effectifs et de leurs missions.
- Le respect et le maintien de notre Convention Collective dans son intégralité.
- Le maintien des accords sur les 35 heures et des horaires variables.
- Le soutien des associations, gestionnaires des œuvres sociales, en les dotant de moyens suffisants afin d'assurer une égalité de traitement pour nos collègues en provenance des autres régimes.
- La défense de notre système de retraite.

Votez FO !

➤ **Les actions de la mandature en cours des élus FO/SNFOCOS :**

Les élections professionnelles de novembre 2016 ont placé FO première organisation syndicale à la CNAM. Cette confiance du personnel nous a confortés dans nos actions militantes pour la défense de nos collègues. Nos actions ont porté principalement sur :

• **L'extension du télétravail :**

Vos élus FO se sont battus tout au long de la dernière mandature pour que les critères d'octroi du télétravail soient révisés, élargis et que vous soyez plus nombreux (ses) à en bénéficier, à la différence du premier accord de 2016, très restrictif et inégalitaire.

Notre détermination a été payante et le télétravail devient accessible à un plus grand nombre d'agents, au siège et en province.

Nous resterons très vigilants quant à l'application effective du nouvel accord 2019 et interviendrons si certains d'entre vous sont lésés dans l'octroi d'une formule de télétravail.

• **Le déroulement de carrière et évolution professionnelle :**

Nos interventions auprès de la Direction ont permis de traiter favorablement bon nombre de vos demandes pour une mobilité, ou une évolution professionnelle ou une adaptation de poste...

• **La mobilisation face à la souffrance au travail :**

En tant que Représentants du Personnel, nous avons plaidé auprès de la Direction pour sortir certains d'entre vous de situations complexes, voire de souffrance avérée au travail.

Nos permanences sont l'occasion d'échanges et d'écoute bienveillante avec l'engagement d'accompagner ceux d'entre vous qui nous sollicitent afin de leur trouver une issue adaptée à leurs situations.

• **Le soutien aux sites déconcentrés de la CNAM :**

FO a soutenu les revendications des collègues du site de Valence au moment de leur déménagement dans les locaux de la CPAM de la Drôme afin que leurs nouvelles conditions de travail soient satisfaisantes et conformes aux normes en vigueur.

A l'ère où les réorganisations « répétitives » s'enchaînent et où les mouvements s'accélèrent, vos élus FO militent pour que les conditions de travail (y compris matérielles) restent convenables et n'altèrent pas notre qualité de vie au travail sur tous les sites de la Cnam.

• **L'égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail (QVT) :**

Vos élus FO n'ont pas signé l'accord QVT qui n'est « qu'Affichage et Com ». Comment parler de QVT si cela ne se traduit pas réellement par une amélioration significative de nos conditions en termes d'espace de travail (plus de 20 agents dans un même bureau), de déroulement de carrière, d'égalité professionnelle et de représentativité du Personnel (marginalisation des IRP) ?

• **Le projet de classification UCANSS :**

Notre mobilisation en intersyndicale a permis de réaffirmer à l'UCANSS, la nécessité d'une enveloppe supplémentaire afin d'allonger le calendrier des négociations et de tenir compte des revendications syndicales.

CANDIDATS COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

COLLEGE CADRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
François NADER	Martial COUTIER
Souad JANATI	Anne DEGORCE
Patrick CHAPOTIN	Emmanuel PACHAUD-ESPINOSA
Claire DORNIC	Florence PETIT
Alain PONSOT	Julius KEMME
Caroline LEGRAND	Sabine FAURE-MAGIS
Philippe GUERRA	Didier MALBERT
Fatiha OTMANI	Monique BERNO
Philippe PASTANELLA	Chaouki JELLOULI
Florence VARET	Isabelle NIGNON
Hafid OUENDADJI	Didier PASCAUD
Patricia TREBLA	Catherine MARCHAND
Martial COUTIER	Didier BESSY
Anne DEGORCE	Marie NOSLEN
Emmanuel PACHAUD-ESPINOSA	Hafid OUENDADJI

Florence PETIT	Florence VARET
Julius KEMME	François NADER
Sabine FAURE-MAGIS	Fatiha OTMANI
Didier MALBERT	Philippe GUERRA
Monique BERNO	Caroline LEGRAND
Chaouki JELLOULI	Alain PONSOT
Isabelle NIGNON	Claire DORNIC
Catherine MARCHAND	Souad JANATI
Patricia ARDOUIN	Patricia ARDOUIN

COLLEGE EMPLOYEES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sébastien DESLOQUES	Bertrand MARCILLY
Hélène ROSSEL	Hélène ROSSEL